

Publié par : juridique  
Date de dépôt : 11/03/2025  
Date de retrait : 11/05/2025



COMMUNE DE VENELLES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL.**

Séance du 04 Mars 2025  
à 18h30

Le Conseil Municipal de la commune de Venelles s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sur convocation adressée par le maire à chacun de ses membres, conformément aux dispositions du code général des collectivités territoriales et notamment de ses articles L. 2121-7, L. 2121-9, L. 2121-10 et L. 2121-12.

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Ayant pris part à la délibération
29	29	28

**PRESENTS** : ARNAUD MERCIER, FRANÇOISE WELLER, ALAIN QUARANTA, MARIE SEDANO, PHILIPPE DOREY, CASSANDRE DUPONT, DAVID THUILLIER, MARIE-ANNICK AUPEIX, BERNARD ROUBY, VALERIE BUSO, DENIS RUIZ, NICOLAS CONRAD, VIRGINIE GINET, THIBAUT DEMARIA, BRIGITTE CORDARO, JEAN CHARLES FIARD, CHRISTIANE TCHAREKLIAN, ALAIN SOLAZZI, GISELE GEILING, OLIVIER BRUN, JOSEPH TORCHIO, ANNIE MOUTHIER.

**POUVOIRS** : SYLVIE ANDRE A CHRISTIANE TCHAREKLIAN, DOMINIQUE ALLIBERT A DAVID THUILLIER, LIONEL TCHAREKLIAN A MARIE SEDANO, MARTINE HENON A FRANCOISE WELLER, DAVID FERNANDEZ A ARNAUD MERCIER, JEAN-YVES SALVAT A ANNIE MOUTHIER.

**ABSENTE** : SYLVIE FEUGA

**Délibération n°**      **N° D2025-20**

**Objet**                      **DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE : EXERCICE 2025**

**Exposé des motifs :**

Les dispositions des articles L.2312-1 et L.5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que doit se dérouler, dans un délai de dix semaines précédant l'examen du budget primitif, un débat sur les orientations budgétaires de l'exercice comprenant les engagements pluriannuels envisagés et le point sur la dette.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal un débat sur les orientations générales du budget 2025 sur la base du rapport ci-joint, objet d'une présentation en séance.

Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal dans les conditions fixées par le règlement intérieur. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique qui implique un vote de la part des membres de l'assemblée. Cette délibération vise à constituer la preuve de la présentation du rapport et de la tenue d'un débat.

Visas:

**Où l'exposé des motifs rapporté ;**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2312-1, D 2312-3 et L 5217-10-4 ;

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (article 107),

Vu les délibérations du conseil municipal n°2020-129 du 17 décembre 2020 et D2022-116 du 27 septembre 2022 adoptant et modifiant le règlement intérieur du conseil municipal ;

Vu le rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2025 joint en annexe de la présente;

**Le Conseil Municipal décide :**

- **DE PRENDRE ACTE** de l'existence et de la présentation du rapport d'orientation budgétaire de l'exercice 2025 transmis à l'ensemble de conseillers et de la tenue d'un débat suivant cette présentation.

**A L'UNANIMITE**

Le Maire de Venelles,

Arnaud MERCIER



Certifié affiché du ..... au .....	Le directeur général des services, Philippe SANMARTIN 
------------------------------------	--

Accusé de réception en préfecture  
013-211301130-20250307-DM2025\_0020-DE  
Date de réception préfecture : 07/03/2025